PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2024

Date de Convocation du Conseil Municipal: 18 avril 2024

<u>PRESENTS</u>: Mr Gilles BONNETON, Mr Vincent COUTURIER, Mme Béatrice SONNIER, Mr Emmanuel MONTAGNON, Mr Jacky ROUSSET, Mr Michael MECHAUD, Mme Annie THABARET, Mme Sylviane MICHALLET, Mr Michael GRENOUILLER, Mme Lilah BRAIK, Mme Bénédicte FERNANDES, Mme Isabelle BOZON, Mr Angel Manuel VALVIDARES MONTES.

EXCUSEE:

Mme Marion COMPE donne pouvoir à M. Couturier Mme Ouerda KABIR donne pouvoir à M. Valvidarès Montès

Secrétaire de séance : Mr Emmanuel MONTAGNON

Le procès-verbal du conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

A l'ouverture du conseil municipal, M. Le Maire demande l'autorisation à l'ensemble des élus de pouvoir présenter un dossier concernant la rénovation du terrain de foot et le remplacement des projecteurs. Demande validée.

1°) Demande de subvention au titre de la Dotation Territoriale auprès du Département

Le Maire présente le projet de rénovation du terrain de foot ainsi que du terrain d'entraînement et le remplacement des projecteurs du stade de football par des luminaires Led.

Question de Mme Bozon : en quoi consiste les travaux ?

Réponse : il faut refaire le terrain de football et le décaler pour permettre le

renouvellement de l'homologation.

Remplacement des projecteurs par des éclairages Led.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département.

2°) Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal :

L'ensemble des élus a pu prendre connaissance du PADD suite à l'envoi de la CC EBER.

Pas de remarque particulière.

Question de Mme Bozon : quelles sont les personnes qui vont mettre en place le PADD sur la commune ?

Réponse de M. Le Maire : le PADD est travaillé par les techniciens, par un bureau d'études ainsi que par les élus lors des commissions, commission dont Mme Kabir et moi-même faisons partie.

Le conseil communautaire valide le PADD.

M. Couturier indique que de nombreuses rencontres sur le PADD ont été organisées et qu'il faut veiller au respect de la ruralité et à la préservation du patrimoine. La sémentique est importante sur ce que l'ont veut maintenir, interdire, développer car derrière le PADD, il y aura un règlement.

C'est un projet intercommunal mais avec des besoins différents.

Pas de question diverse.